

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur les postulats

**Jacques Nicolet et consorts – Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton
(10_POS_222)**

et

**Jacques Perrin et consorts – Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière
d'agriculture, de production et d'élevage BIO (16_POS_177)**

Table des matières

1	Résumé	4
2	Introduction	4
2.1	Rappel du postulat Jacques Nicolet et consorts.....	4
2.1.1	Traitement du postulat par le Grand Conseil.....	5
2.1.2	Décision du Conseil d'Etat.....	5
2.1.3	Programme de législature 2012-2017.....	5
2.1.4	Programme de législature 2017-2022.....	6
2.1.5	Orientations du Conseil d'Etat	6
2.2	Rappel du postulat Jacques Perrin et consorts.....	6
2.2.1	Traitement du postulat par le Grand Conseil.....	7
3	Situation et contexte actuel de l'agriculture	8
3.1	Enjeux internationaux.....	8
3.2	Enjeux nationaux.....	8
3.2.1	Besoins en changements et innovations	8
4	Situation de la formation professionnelle agricole – réponse au postulat Nicolet.....	13
4.1	Evolution de la formation agricole professionnelle dispensée par la DGAV-Agrilogie	13
4.1.1	Projet d'établissement	13
4.1.2	Organisation interne de la DGAV-Agrilogie.....	16
4.1.3	Développement de formations professionnalisantes reconnues par le DEIS	16
4.2	Inventaire des formations dispensées par la DGAV-Agrilogie	16
4.2.1	Formations avec reconnaissance SEFRI.....	16
4.2.2	Formations avec reconnaissance DEIS.....	17
4.3	Inventaire des formations dispensées par d'autres institutions du canton de Vaud	18
4.3.1	Changins	18
4.4	Inventaire des formations dispensées par d'autres institutions hors canton de Vaud.....	19
4.5	Collaboration et concurrence.....	19
4.6	Evolution des besoins de la formation.....	19
4.6.1	Evolution des plans d'études cadres.....	19
4.6.2	Evolution des niveaux de formation.....	20
4.6.3	Structure de la formation professionnelle.....	21
4.7	Perspective d'évolution du nombre d'apprentis du champ professionnel agricole	22
4.8	Evolution des flux d'étudiants du domaine agricole vers et hors canton de Vaud.....	23

5	Avenir de la formation agricole vaudoise.....	24
5.1	Cadre stratégique fédéral de la formation professionnelle	24
5.2	Vision stratégique pour la formation agricole vaudoise.....	25
5.2.1	Infrastructures.....	26
5.2.2	Compétences des enseignants.....	26
6	Réponse au postulat Perrin.....	27
6.1	Agriculture biologique : une partie intégrante de l’agriculture vaudoise	27
7	Etat d’avancement du projet IMAGO-Agroscope.....	27
7.1	Programme de législature 2017-2022.....	27
7.2	Création de la Direction générale de l’agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).....	27
7.3	Octroi d’un crédit d’étude	27
7.4	Un pôle cantonal de l’agriculture sur deux sites.....	28
8	Conclusion.....	28

1 Résumé

Le présent rapport vise à répondre aux postulats Jacques Nicolet et consorts – *perspectives et avenir de la formation agricole dans le canton* (10_POS_222) et Jacques Perrin et consorts – *Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO* (16_POS_177). Ce faisant, le Conseil d'Etat dresse un état des lieux du projet IMAGO en décrivant le contexte actuel de l'agriculture, les travaux en cours et les orientations stratégiques déjà prises.

Le Conseil d'Etat souhaite regrouper sur deux sites l'ensemble des prestations publiques en relation avec l'agriculture, actuellement dispersées sur cinq sites. Le site de Changins serait désigné pour les cultures spéciales et les grandes cultures et un second site resterait à déterminer par une procédure d'appel d'offre aux communes vaudoises. Dans cette démarche, les organisations agricoles ou proches de l'agriculture actuellement sur les différents sites se verront proposer de rejoindre l'un des deux sites, soit comme locataire soit en investissant dans un partenariat public-privé.

Ces deux pôles agricoles répondront à une logique de partenariat public-privé quant aux services fournis, et proposeront des prestations destinées aux professionnels de la terre. Ils auront également une ambition plus large, en s'ouvrant au grand public, dans l'objectif de sensibiliser ce dernier aux questions liées à la souveraineté alimentaire et de (re)connecter les citoyennes et citoyens vaudois avec leur agriculture.

2 Introduction

2.1 Rappel du postulat Jacques Nicolet et consorts

Notre canton dispose de deux écoles d'agriculture, Grange-Verney à Moudon et Marcelin à Morges. Depuis près de 60 ans pour l'une et 90 ans pour l'autre, ces deux écoles dispensent avec succès aux candidats agriculteurs, la formation nécessaire à la pratique d'une profession en mutation permanente.

Parallèlement, certains de nos cantons voisins évoluent de manière très attractive, monopolisant même certaines formations (agro-commerçants, agrotechniciens, etc.). Faut-il rappeler que notre canton est le plus grand canton agricole romand ainsi que le plus important de Suisse dans de nombreux domaines de production ?

- Soucieux de maintenir un niveau de formation élevé et performant pour nos futurs agriculteurs (apprentissage, CFC, brevet, maîtrise fédérale),*
- tenant compte de la grande diversité que comporte l'agriculture vaudoise des Alpes au Jura (agriculture, viticulture, arboriculture, culture maraîchère, économie alpestre, etc.),*
- sachant que cette formation doit être moderne et évolutive, afin de s'adapter aux évolutions conjoncturelles, financières et structurelles permanentes de la profession et conscient de la nécessité d'intégrer et de mettre en œuvre les différents axes de la loi vaudoise sur l'agriculture récemment adoptée par le Grand Conseil (promotion, formation, investissements, agro-écologie, social), nous demandons au Conseil d'Etat un rapport contenant:*

Un état des lieux de la formation agricole, des moyens à disposition, des collaborations avec les autres professions de la terre et du niveau de collaboration avec les cantons voisins.

- Une évaluation du potentiel de formation tenant compte du nombre croissant d'apprentis et intégrant la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la formation agricole.*
- Une identification des lieux de formation actuels, de leurs capacités et de leurs possibilités futures, permettant de répondre avec efficacité aux besoins de la formation agricole et des autres professions de la terre.*
- Les éventuelles possibilités de regrouper ces différentes activités dans un centre cantonal de formation agricole et des métiers de la terre.*

D'avance nous remercions le conseil d'Etat de la rédaction de ce rapport.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

(Signé) Jacques Nicolet et 27 cosignataires

2.1.1 Traitement du postulat par le Grand Conseil

Déposé le 23 novembre 2010, le postulat Jacques Nicolet et consorts a été renvoyé le 30 novembre 2018 à l'examen d'une commission chargée de préavisier son renvoi au Conseil d'Etat.

Dans son rapport du 25 juillet 2011, dite commission relève que l'éventuelle création d'un centre de formation vaudois serait un gage certain de plus-value au niveau du rayonnement et de l'attractivité des formations agricoles et des métiers para-agricoles, dits «métiers de la terre». Le rapport conclut qu'une analyse du Conseil d'Etat doit être menée afin de définir à court ou moyen terme une stratégie pour la formation des métiers agricoles en particulier, et des métiers de la terre en général.

Le 24 janvier 2012, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le rapport de commission chargée d'examiner le postulat Nicolet et a transmis celui-ci au Conseil d'Etat en le chargeant de réaliser une analyse de la formation professionnelle agricole dans le canton de Vaud. Le but de cette analyse est d'établir la vision stratégique fixant les grandes orientations de la formation agricole vaudoise de demain.

Le rapport du Conseil d'Etat doit notamment intégrer les principaux points suivants :

- le regroupement des sites et des formations relatives aux métiers de la terre dans un centre de formation (opportunité et faisabilité) ;
- le développement des questions relatives à l'organisation institutionnelle découlant du rattachement des métiers de la terre à deux départements (DEIS et DFJC) ;
- l'attractivité de la formation professionnelle agricole vaudoise et son positionnement intercantonal en termes de coopération et de concurrence ;
- la recherche d'une complémentarité des formations de la production à la transformation des produits (approche d'une formation par filière de production).

2.1.2 Décision du Conseil d'Etat

Pour répondre aux questions du postulat Jacques Nicolet et consorts, le Conseil d'Etat, par le biais d'une décision du 21 mars 2012, a donné pour mission au Département de l'économie de l'innovation et du sport (DEIS) par sa Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)¹, de mettre en place un projet, nommé « Imago-Agroscope »², afin de réaliser les différentes enquêtes et études nécessaires. A cette occasion, le Conseil d'Etat a validé la structure du projet, dont le comité de pilotage est formé de représentants des associations professionnelles et des départements concernés (DEIS, DFJC (DGEP) et DFIRE (SIPaL)).

2.1.3 Programme de législature 2012-2017

En octobre 2012, le Conseil d'Etat a inscrit le projet dans son Programme de législature 2012-2017, sous la mesure n° 3.5. : «Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre», concrétisée par l'action : «Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multi- site». Le projet s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la Constitution vaudoise, art. 59, al. 2: « l'Etat soutient la recherche, la formation et la vulgarisation, ainsi que la promotion des produits de l'agriculture ».

¹ Remplaçant le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) depuis 1er juillet 2018

² L'imago, en biologie, est le dernier stade du développement des insectes de la chrysalide au papillon - la maturité ou l'«insecte parfait» après la dernière métamorphose

2.1.4 Programme de législature 2017-2022

Les actions menées dans le cadre du projet IMAGO répondent à la mesure n°2.7 du programme de législature 2017-2022 : *«Créer un pôle agricole pour la formation, la recherche et l'innovation : renforcer le caractère pluridisciplinaire des projets de développement de l'agriculture ; favoriser les partenariats publics-privés pour favoriser l'innovation et l'adaptation du secteur primaire ; développer les compétences et l'esprit d'entrepreneur comme facteur de diversification et de différenciation.»*

2.1.5 Orientations du Conseil d'Etat

En préambule à la réponse au postulat et en relation avec le contexte de la formation professionnelle, le Conseil d'Etat définit les orientations suivantes :

- Les compétences du DFJC et du DEIS en matière de formation professionnelle sont bien réparties et font sens, le Conseil d'Etat ne souhaite pas regrouper les formations agricoles et métiers de la terre dans un centre de formation commun. En effet, les liens entre agriculteurs et d'autres métiers comme paysagistes, horticulteurs, fleuristes, bûcherons, de même que ceux entre producteurs de viande, bouchers et restaurateurs sont assez faibles, même s'il en existe et qu'il s'agit de les exploiter. Le projet de nouveau pôle n'intégrera pas d'autres métiers que ceux prévus par le Règlement d'application de la loi vaudoise sur l'agriculture (RLVLAgr ; RSV 910.03.1).
- Le Conseil d'Etat estime que c'est en regroupant les formations liées à l'agriculture avec les administrations, les organisations parapubliques, la recherche liée à l'agriculture, la viticulture, les affaires vétérinaires et certaines entreprises agroalimentaires sur deux sites principaux au lieu de six actuellement que le Canton répondra aux défis futurs.
- Le Conseil d'Etat souhaite avoir une approche des formations de la production à la transformation des produits (formation par filière), et ceci en complément de l'approche actuelle par métier. Ainsi, le Conseil d'Etat souhaite créer des liens, des échanges et des collaborations entre les métiers sur la base des filières. Les sites seront conçus pour intégrer cette approche.
- Le Conseil d'Etat souhaite avoir une approche globale des questions agroalimentaires et des métiers de la terre. Cependant, réunir sur un seul site l'ensemble des entités privées et publiques cantonales et fédérales délivrant des prestations dans ces domaines représente un projet inadéquat en terme d'investissements, et qui ne tiendrait pas compte de la taille et de la diversité de notre canton.
- Le Conseil d'Etat souhaite une approche en termes de production primaire, indépendamment de la notion de métiers de la terre et de la notion de filière agroalimentaire, tout en veillant à construire des ponts entre ces domaines.

2.2 Rappel du postulat Jacques Perrin et consorts

Voici quelques semaines, la 1ère Foire agricole romande a été organisée à l'enseigne de BIO- Vaud à Moudon, sur le site d'Agrilogie de Granges-Verney. Avec 15'000 visiteurs, on ose affirmer que cette première a remporté un magnifique succès auprès du public : serait-ce la preuve que les Suisses romands ont tous aussi envie de produits BIO que les Suisses alémaniques ? En tout cas, l'enthousiasme des agriculteurs, producteurs et éleveurs à expliquer le BIO et l'engouement du public pour cette qualité faisaient plaisir à voir.

Ayant visité le site de la foire, j'ai pu constater que le site de Granges-Verney se prêtait particulièrement bien à ce genre de manifestation, par les terrains, salles et équipements disponibles. Actuellement, ce centre d'Agrilogie partage la formation des agriculteurs avec l'école de Marcellin. Ce que l'école d'agriculture de Moudon deviendra demain, le projet IMAGO devrait nous le révéler avant la fin de la législature : maintien de deux écoles sur deux sites ou réunion des centres d'enseignement sur un seul site, et dans ce cas, où ?

Selon la variante IMAGO retenue, je demande au Conseil d'Etat un rapport sur les possibilités de mise en valeur du site de Granges-Verney, par le développement d'un centre d'information (et de conseils) et de formation (et de formation continue) en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO. Les activités de ce centre devraient être destinées à la fois au public et aux professionnels. Pour le canton de Vaud et Moudon, il y a une place à prendre en Suisse romande dans le domaine BIO.

(Signé) Jacques Perrin
et 32 cosignataires

2.2.1 Traitement du postulat par le Grand Conseil

Le postulat Jacques Perrin et consorts a été déposé le 24 mai 2016. Le 18 octobre 2016, une commission du Grand Conseil s'est réunie pour l'examiner. Lors de cette séance, le postulant a modifié son postulat par ce qui suit : «*Selon la variante IMAGO retenue, je demande au Conseil d'Etat un rapport sur les possibilités de développement d'un centre d'information (et de conseils) et de formation (et de formation continue) en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO, et sur les possibilités de mise en valeur du site de Grange-Verney*». La commission, tenant compte de la modification du postulat, propose au Grand Conseil de le prendre partiellement en considération et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Le Grand Conseil a unanimement adopté le 14 février 2017 les conclusions du rapport de la commission chargé d'examiner cet objet. Ainsi, il est demandé au Conseil d'Etat de fournir un rapport sur les possibilités de mise en valeur du site de Grange-Verney par le développement d'un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO, si le projet de regroupement des sites cité ci-avant devait se réaliser ailleurs qu'à Grange-Verney.

3 Situation et contexte actuel de l'agriculture

3.1 Enjeux internationaux

L'agriculture doit répondre au défi de nourrir et de protéger la santé d'une population mondiale en forte croissance, dans le contexte du changement climatique, en tenant compte de la double contrainte de l'épuisement des ressources naturelles et de la sortie de l'ère du carbone.

En effet, la sécurité alimentaire est aujourd'hui une préoccupation majeure. Les prévisions démographiques mondiales font état d'une croissance de la population à 9.5 milliards d'habitants en 2050. À titre d'illustration, la prévision de la croissance de la production animale nécessaire à satisfaire la demande mondiale à cette échéance est de 60%. Les défis pour tout le système agro-alimentaire sont immenses. Les liens commerciaux, les modes de consommation et le rapport aux ressources naturelles changent actuellement de manière radicale.

Au-delà de la nécessité de nourrir la planète, l'agriculture a une responsabilité forte en matière de santé. Qu'elle soit humaine ou animale, celle-ci est directement influencée par la qualité de la nutrition, de la toxicité des aliments ainsi que de l'eau. Les effets nocifs d'une diète déséquilibrée ne sont plus à démontrer. Il s'agit de pouvoir répondre à ces problèmes de santé, dont les coûts pèsent de plus en plus sur les collectivités.

Pour produire plus et mieux, l'agriculture doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation au changement climatique. Même si les pays membres des Nations-Unies ont adopté un nouvel accord international à Paris, le 12 décembre 2015, lors de la COP21, les problèmes posés par le changement climatique s'intensifient. Avec eux, les événements climatiques graves gagnent en fréquence et en intensité. Les aléas provoquent des incertitudes sur les récoltes, donc sur les stocks et les prix des denrées agricoles. L'agriculture doit s'adapter, et tous les pays du monde sont mis à contribution pour résorber les chocs générés par ces crises à répétition.

Enfin, l'agriculture doit pouvoir relever l'immense défi de l'épuisement des ressources naturelles, qui limite de plus en plus la capacité de production agricole de très grandes étendues, y compris dans des zones considérées jusqu'à présent comme fertiles, tel que l'Ouest des Etats-Unis. En effet, les conséquences de la surexploitation des nappes phréatiques et des sols ainsi que les atteintes à la biodiversité provoquent des dommages parfois irréversibles sur les zones agricoles.

3.2 Enjeux nationaux

3.2.1 Besoins en changements et innovations

L'agriculture suisse est confrontée à ces défis au même titre que l'agriculture des pays voisins. Il s'agit d'abord de nourrir la population suisse, elle aussi en croissance, l'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoyant une population stabilisée à 8.5 millions d'habitants en 2060. Un scénario «haut» pourrait voir une croissance bien plus forte, avec 11 millions d'habitants. L'objectif stratégique de la Suisse est de produire 60% des calories pour nourrir la population indigène. La conséquence directe est que la fonction productive de l'agriculture sera confortée dans les trois prochaines décennies. Cette production plus importante se fera dans un contexte plus difficile.

L'enjeu majeur du changement climatique et le défi de la globalisation des marchés augmentent la pression pour des changements technologiques radicaux et de nouveaux modèles économiques. L'agriculture et la filière agroalimentaire sont fortement impactés par la transition numérique. Les défis pour le secteur agro-alimentaire sont majeurs: le changement climatique a des conséquences lourdes sur les maladies des plantes et les espèces végétales et animales invasives. La lutte contre ces problèmes sanitaires mais aussi les modèles agricoles sont en cause.

D'une part, il faut que l'agriculture suisse soit capable de gagner en résilience par rapport aux changements climatiques, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une capacité renforcée de résistance aux chocs, de s'y adapter et d'y apporter des réponses. La résilience de l'agriculture est l'un des cinq objectifs majeurs de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). MétéoSuisse a publié en novembre 2018 la modélisation du changement climatique sur la Suisse et son agriculture. L'agriculture doit se préparer à faire face

à des sécheresses toujours plus fréquentes et plus sévères. En 2026, l'année météorologique 2018 sera considérée comme une année «normale» ! La recherche agronomique doit travailler pour adapter les espèces et les variétés cultivées, pour innover dans les modes de lutte contre des ravageurs et des plantes envahissantes, pour inventer de nouvelles technologies qui permettront aux agriculteurs de travailler dans un contexte où les risques et les aléas exercent des pressions toujours plus conséquentes.

D'autre part, les agriculteurs suisses doivent produire plus avec moins de ressources. L'efficacité de l'usage des ressources est un passage obligé pour ménager les sols, l'eau, la biodiversité, et la santé animale. A ce prix, les écosystèmes pourront, à l'avenir, relever le défi d'une alimentation saine et équilibrée, qui est un facteur clé de la santé humaine. Pour relever les défis posés à l'agriculture en matière d'alimentation et de protection durable des ressources naturelles, le besoin actuel le plus fort est celui d'innovations qui s'adaptent à la diversité des contextes. Dans ce contexte, les formations initiale et continue jouent un rôle clé.

Il ne s'agit plus de concevoir, dans des stations de recherche, des solutions générales indépendantes des zones climatiques et des contraintes commerciales, puis de les expliquer une fois pour toutes aux agriculteurs suisses à travers les centrales suisses de vulgarisation, les écoles d'agriculture, la formation continue et les animations de terrain de la vulgarisation agricole cantonale. Par rapport à la phase antérieure de modernisation et d'intensification de l'usage des ressources naturelles, les rôles de la formation, de la recherche et de la vulgarisation en agriculture sont radicalement différents. Les solutions doivent s'adapter aux espaces naturels avec leurs contraintes locales propres et trouver des modèles commerciaux viables sur des marchés très concurrentiels. L'émergence de solutions provenant de la base doit être favorisée pour mettre en évidence les opportunités de création de valeur et accompagnée dans l'optique de produire un modèle économique viable.

Il est possible de créer des conditions favorables à l'émergence d'innovations. Ainsi, la création d'un écosystème pluridisciplinaire rendant les interactions entre acteurs de différents horizons (agriculteurs, ingénieurs, distributeurs, économistes, consommateurs, chercheurs et même artistes) permet d'éclairer un besoin sous une multitude d'angles, de partager les idées et de révéler des opportunités. La quantité et la qualité des innovations dépendent grandement du nombre d'erreurs accumulées. Il est donc nécessaire de créer les conditions et de mettre à disposition les outils permettant de tester les idées rapidement et à moindre frais. L'innovation est également un état d'esprit particulier qu'il s'agit de développer et de cultiver.

Par ailleurs, le défi de l'innovation se pose également en termes financiers. Les besoins de financements sont évidemment nécessaires pour l'exploration et la recherche de solutions innovantes, pour valider une idée et développer un premier produit. C'est aussi lorsqu'il s'agit de concrétiser l'innovation par un produit, un concept ou un service viable économiquement que des fonds importants sont nécessaires. Il s'agit d'une culture de «venture capital», qui fait pour le moment défaut à la Suisse et qui limite sérieusement les capacités de développement de nouvelles solutions autour de concepts innovants.

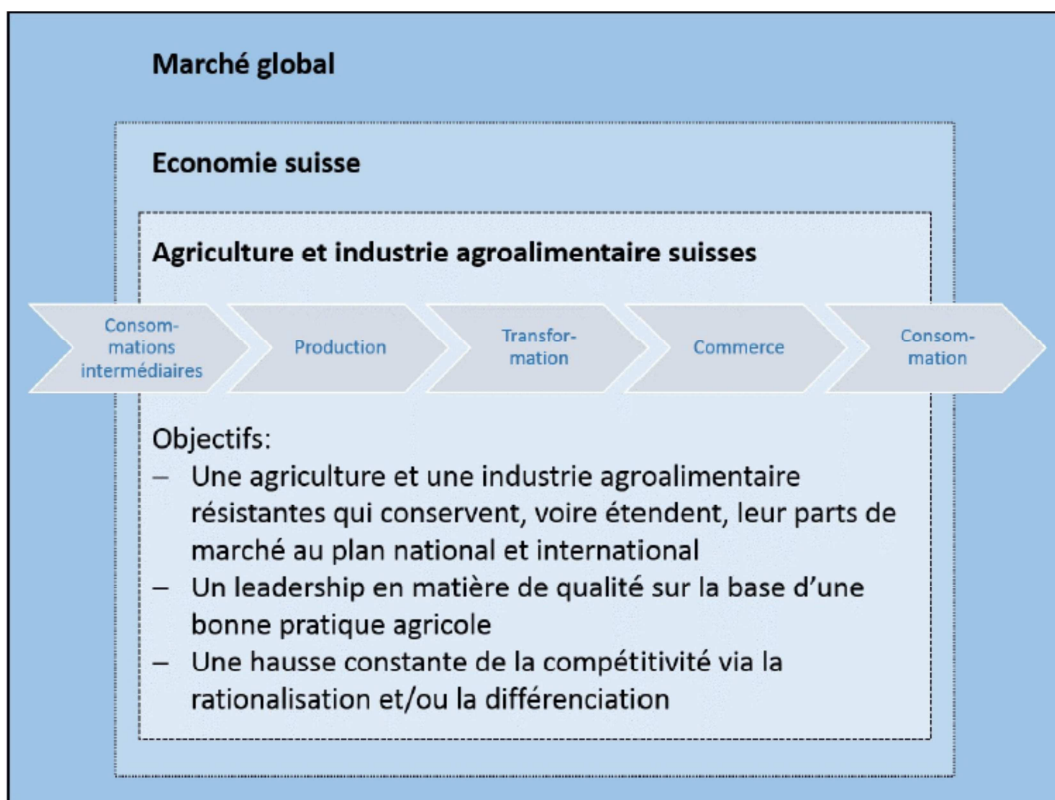
En conséquence, pour que les agricultures suisse et vaudoise puissent écrire les solutions de demain, il faut relayer les innovations locales, les conforter par la recherche, les mettre à l'épreuve de leur durabilité environnementale dans les contextes locaux, et leur trouver un modèle économique et des marchés porteurs. Ce type de solution requiert une mise en réseau beaucoup plus forte que par le passé.

Aujourd'hui, et surtout demain, les réseaux proches du terrain et des organisations professionnelles, mais aussi des exploitants eux-mêmes, doivent se renforcer. Les innovations doivent être mises beaucoup plus rapidement en expérimentation dans les fermes, pour en tester la viabilité économique, et l'effet sur la durabilité des ressources naturelles en condition réelle.

De ce fait, seuls des centres qui rassemblent l'ensemble des parties intéressées, tant publiques que privées, de la recherche agronomique à la formation de base des exploitants, en passant par les organisations professionnelles et les vulgarisateurs agricoles et ayant des collaborations avec une multitude de domaines (notamment économiques), peuvent apporter des contributions significatives dont la visibilité et la portée ont réellement des impacts pour la pratique.

3.2.2 Evolution de la politique agricole

Les quatre étapes de réforme de la politique agricole qui se sont déroulées depuis 1993 ont vu dans un premier temps le découplage des aides entre les volumes produits et les prix payés, avec la suppression des garanties des prix agricoles et de l'écoulement, et la suppression du soutien direct à l'exportation. La tendance actuelle consiste à concevoir des politiques publiques dont le champ n'est pas uniquement l'exploitation agricole mais toute la filière. Le figure ci-dessous décrit l'orientation voulue par le Conseil fédéral dans le domaine du marché³.



Le champ de la politique agricole concerne l'ensemble des filières agro-alimentaire, des intrants jusqu'aux consommateurs en passant par la production agricole et la transformation. La loi fédérale sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1) contient par exemple des dispositions sur le contrôle des fourrages, l'homologation des produits phytosanitaires, le soutien à l'investissement des coopératives de transformation, et des normes d'étiquetage pour les signes officiels de qualité (BIO, AOP, IGP, etc.).

3.2.3 PA22+

En novembre 2018, le Conseil fédéral a mis en consultation la politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Ce document détaille le contexte actuel de l'agriculture suisse en lien avec la situation internationale et les défis à relever, qui sont principalement environnementaux, démographiques, commerciaux et économiques.

PA22+ propose d'améliorer l'orientation sur le marché des exploitations agricoles tout en améliorant leur marge de manœuvre entrepreneuriale et en renforçant la qualité de leurs prestations environnementales. Le crédit-cadre de l'agriculture augmenterait légèrement. Certaines mesures telles que les réseaux écologiques, les prestations particulières pour les paysages traditionnels et les programmes spéciaux de protection des ressources naturelles devront s'inscrire dans des stratégies agricoles régionales, en synergie avec les investissements soutenus par les crédits du fonds d'investissement agricole et les subventions à fonds perdus des améliorations foncières.

³ Source : Office fédéral de l'agriculture 2016

Sur le plan des relations entre l'État et l'agriculture, la Conseil fédéral souhaite une simplification des mesures administratives et une orientation sur l'efficacité des mesures, avec des «exigences [qui] devront être clairement motivées et se rapporter à l'obtention de résultats concrets».

3.2.4 Sécurité alimentaire

Le 24 septembre 2017, le peuple suisse a largement approuvé l'arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire. Le nouvel article constitutionnel 104b met en place les conditions garantissant l'accès de la population suisse à des produits de qualité, en quantité suffisante et à un prix abordable. L'ensemble de la chaîne agro-alimentaire est pris en considération pour atteindre cet objectif. Les mesures à prendre concernent la préservation des sols, l'adaptation plus systématique aux conditions locales particulières, la préservation des ressources et leur utilisation efficace, l'orientation vers le marché, ainsi que la réduction du gaspillage alimentaire.

3.2.5 Stratégie de la Confédération en matière de recherche agronomique

L'agriculture et l'alimentation sont des enjeux forts pour la société suisse. Ainsi, la Confédération continue à investir des moyens importants pour la recherche agronomique. La recherche fondamentale, et de haut niveau pour les sciences agronomiques et alimentaires, se fait depuis plus d'un siècle à l'Ecole Polytechnique de Zurich (EPFZ). En 2012, l'EPFZ a ouvert le World Food System Center, dont le but est de fédérer ses chercheurs autour de la durabilité des systèmes alimentaires dans le monde. L'EPFL a ouvert, en 2014, un nouveau centre interfacultaire : l'Integrative Food and Nutrition Center (CNU), et ce avec le soutien de Nestlé, dans le but de relever le défi de produire et distribuer de la nourriture de qualité à l'échelle mondiale. Ce centre a pour vocation d'agir comme une interface entre les chercheurs de l'EPFL, ceux de facultés également externes, et l'industrie, afin de favoriser le développement de projets transdisciplinaires à tous les échelons de la chaîne alimentaire.

La recherche agronomique appliquée a lieu au niveau national, principalement par les stations décentralisées d'Agroscope, qui est une structure publique chargée de la recherche agronomique. Cette entité fait partie de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), lui-même rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). La recherche agronomique, pour l'agriculture biologique, est principalement conduite par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), qui est une fondation de droit privé subventionnée par la Confédération. Le budget d'Agroscope se monte à CHF 122 millions par an et ce centre compte 960 collaboratrices et collaborateurs. Celui du FiBL est de CHF 22 millions par an et cet institut compte 180 collaboratrices et collaborateurs. Cependant, par rapport aux défis posés par la sécurité alimentaire mondiale, et suisse, dans le contexte du changement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles, les moyens investis dans la recherche agronomique appliquée doivent, autant que possible, être regroupés au sein de pôles forts dans les grandes régions climatiques de Suisse.

Dans cette perspective, la stratégie de la Confédération est de chercher des alliances avec les cantons pour mettre les ressources en commun, et de faire des investissements concertés sur un petit nombre de sites, qui gagnent en efficacité et en visibilité. Actuellement, les stations agronomiques d'Agroscope exploitent 12 stations très décentralisées, auxquelles s'ajoutent de nombreux sites d'expérimentation. Le coût élevé de ces infrastructures réduit d'autant le budget de fonctionnement dévolu à la recherche. Un nombre considérable de bâtiments sont à la veille de rénovations lourdes. Le but de la Confédération est de regrouper les sites de recherches sur un centre principal et deux antennes (Zurich et Changins), pour réduire les frais de fonctionnement en cherchant des synergies.

Le site AgroVet dans le canton de Zurich a ouvert en 2016. Il est dédié à la recherche, à la vulgarisation et à la formation agroalimentaire, conjointement entre l'EPFZ, l'Université de Zurich (faculté vétérinaire), le centre de formation agricole du Strickhof et la Centrale de Vulgarisation agricole suisse AGRIDEA. En 2018, le Canton de Fribourg a également voté un crédit de CHF 70 millions pour la construction d'un site de même envergure, commun entre la recherche agronomique Agroscope et le centre de formation agricole fribourgeois (Institut agricole de Grangeneuve), dont le coût total est évalué en première estimation, à CHF 230 millions. Le Canton du Tessin a également investi CHF 30 millions pour un centre partagé entre Agroscope, WSL, AGRIDEA et l'Université du Tessin.

Grâce à la qualité des sols du plateau, le canton de Vaud est l'un des plus grands fournisseurs suisses de céréales, de plantes tubercules (pommes de terre, betteraves) et d'oléagineux (tournesol, colza). Ainsi, il est le second canton agricole de Suisse. Il est primordial d'investir en terre vaudoise dans un pôle de taille significative pour donner un nouvel élan à la recherche agronomique en collaboration avec la recherche académique de l'EPFL et des universités romandes. A cette condition, le Canton pourra contribuer de manière significative à relever les défis de l'agriculture et de l'alimentation, en mobilisant la recherche universitaire et la recherche agronomique appliquée, la formation et la vulgarisation, en interaction avec les institutions publiques et privées qui gravitent autour de l'agriculture, la viticulture, l'arboriculture et les cultures maraîchères vaudoises.

3.3 Enjeux cantonaux

3.3.1 Défi posé par la double performance économique et environnementale de l'agriculture vaudoise

L'alimentation est importante à l'échelle d'une collectivité comme celle du canton de Vaud. L'article 59 (agriculture et sylviculture) de la Constitution vaudoise mentionne que l'Etat soutient notamment la recherche, la formation, la vulgarisation ainsi que la promotion des produits. Dans l'exercice de sa souveraineté alimentaire, le Grand Conseil vaudois a voté sa propre loi sur l'agriculture (LVLAgr ; RSV 910.03) et a défini un double objectif d'une production vivrière et de protection de l'environnement. Plus précisément, les objectifs de la politique agricole vaudoise sont de «maintenir et de promouvoir une production agricole vivrière et de qualité, rémunératrice, respectueuse de l'environnement, et répondant aux besoins du marché et de la société. Elle s'inscrit dans le respect des principes de développement durable et de souveraineté alimentaire». La relocalisation du système agro-alimentaire fait partie de cette problématique.

Pour le canton de Vaud, les enjeux sont de taille. Avec 13'000 emplois dans le secteur primaire (OFS, 2016), l'agriculture est le second employeur du canton après l'Etat. Les enjeux identifiés au plan cantonal sont les suivants :

- **Formation initiale et continue** : le dispositif de formation doit soutenir la transition vers l'agriculture performante à la fois économiquement et écologiquement. Le système de formation dual donne à l'organisation du monde du travail les compétences de fixer les objectifs et les contenus des formations. Dans ce contexte et conformément aux plans de formations validés par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), AGRIOLOGIE doit viser à former les jeunes agriculteurs pour qu'ils élargissent leur vision, comprennent mieux les signaux du marché et de la politique agricole, et maîtrisent la complexité croissante de leur environnement.
- **Filière agroalimentaire et création de valeur ajoutée** : la politique agricole, notamment au niveau fédéral, élargit son champ d'action de la ferme au système alimentaire dans son ensemble, ce qui comprend à la fois la production mais aussi la consommation durables. Des actions de développement menées doivent améliorer le potentiel de la différenciation des produits, afin de répondre aux demandes des consommateurs suisses avec une production locale (pour l'instant, plus du tiers des céréales biologiques consommées en Suisse sont encore importées !), pour diminuer les coûts de production, renforcer la compétitivité d'une production de proximité et pour déployer une diffusion des innovations sur la ferme, y compris dans les activités de transformation des produits agricoles. Ces problèmes doivent être abordés de manière systémique en tirant partie des compétences au niveau de la recherche, du conseil et des experts.
- **Usage agricole des ressources naturelles** : l'agriculture est l'un des leviers qui permet et qui permettra d'améliorer, de manière significative, la situation du maintien et de l'amélioration de la biodiversité naturelle et cultivée, ainsi que celui des paysages (citons le paysage viticole de Lavaux, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO). A côté de cette ressource naturelle essentielle à la vie, d'autres enjeux importants sont à prendre en compte dans leur mise en œuvre au sein de l'activité agricole : l'usage des antibiotiques dans la production animale doit encore être réduit, de même que celui des produits phytosanitaires de synthèse, et celui de l'eau avec des progrès à diffuser en matière d'irrigation des plantes. Les progrès à faire en matière d'économie et de production d'énergie sont importants et l'agriculture doit participer à l'effort engagé par le Conseil d'Etat en la matière. Enfin, les pratiques agricoles doivent relever le défi de la fertilité des sols qui assurent, à long terme, la production agricole.

- **Lien entre la population et la nature, l'agriculture et l'alimentation** : le canton de Vaud représente 10% de l'agriculture suisse. Il peut donc être considéré comme un grand canton agricole dans les faits. C'est toutefois aussi un canton urbain, qui se place dans les régions les plus dynamiques d'Europe pour son économie et sa démographie. Un enjeu fondamental est donc de reconnecter les habitants avec l'agriculture et la ruralité. Le Canton doit favoriser les programmes dans ce sens, avec une philosophie qui s'approche, par exemple, du programme «farm to school» développé aux USA, dont le but est de fournir aux cantines des produits de proximité et de qualité écologique et nutritionnelle élevée, mais aussi de sensibiliser les écoliers à leur alimentation, telles que les conséquences néfastes de la malbouffe. De nombreuses démarches sont déjà en cours dans notre canton.
- **Financement des projets innovants** : permettre aux projets innovants dans le domaine de l'agriculture de réaliser leur potentiel de changement nécessite des capitaux parfois importants. Dans ce domaine, l'Etat doit mettre en place et favoriser les instruments permettant au système de création d'innovations de fonctionner de manière optimale. Ceci passe par des mesures étatiques comme des fonds dédiés à l'innovation et par l'encouragement de milieux privés à s'intéresser au financement des projets agro-alimentaires innovants.

4 Situation de la formation professionnelle agricole – réponse au postulat Nicolet

Les élèves et apprentis vaudois suivent des cours de la formation de base essentiellement au sein de la DGAV-Agrilogie. L'établissement est une des directions de la DGAV). Il dispense son enseignement sur deux sites de la DGAV : Marcelin à Morges et Grange-Verney à Moudon.

D'autres institutions de formation participent également à la formation agricole des futurs paysans vaudois, en particulier des Ecoles supérieures (ES) (Changins, Institut agricole de l'Etat de Fribourg) et des Hautes écoles spécialisées (HES) (HESA et HEPIA) sises sur les territoires vaudois ou d'autres cantons.

Le chapitre 4.1 présente l'évolution de la formation professionnelle au sein de la DGAV-Agrilogie, le chapitre 4.2 dresse l'inventaire de ces formations alors que le chapitre 4.3 dresse l'inventaire des formations dispensées par d'autres institutions. Le chapitre 4.4 fait l'état des lieux de la concurrence et de la complémentarité entre les différents sites de formation. Le chapitre 4.5 traite de l'évolution de la formation.

4.1 Evolution de la formation agricole professionnelle dispensée par la DGAV-Agrilogie

Depuis le dépôt du postulat Nicolet en 2010 jusqu'à aujourd'hui, la formation professionnelle agricole vaudoise a connu une évolution majeure sur trois plans : un nouveau projet d'établissement, une organisation renouvelée de l'établissement et le développement de formations professionnalisantes reconnues par le DEIS.

4.1.1 Projet d'établissement

Le projet d'établissement fixe les buts stratégiques et pédagogiques de la DGAV-Agrilogie. Ce projet d'établissement est porté par le corps enseignant, qui l'a défini dans une démarche participative. Depuis 2015, il se décline autour de valeurs fortes (cf. schéma ci-dessous).

**Projet stratégique
d'établissement**

« Nous assurons une formation de haute qualité aux métiers de la terre et à ceux des foyers privés et collectifs. La DGAV-Agrilogie cultive l'esprit d'entrepreneur, l'efficacité de l'apprentissage, l'innovation et le sens des responsabilités ».

« La DGAV-Agrilogie assume la mission de formation du DEIS par... »	Le dispositif de formation du DEIS est au service des secteurs économiques concernés. L'acquisition des compétences métiers est indissociable de la pédagogie qui l'instrumente. Le projet d'établissement présente quatre axes stratégiques :
1. « ... la transmission de compétences d'entrepreneurs »	Nos formations sont de haute qualité pédagogique, elles sont en parfaite adéquation avec les plans d'études cadres. Nous accompagnons nos élèves dans leur parcours professionnel et facilitons leur mobilité au plan national et international. Au-delà des objectifs de formation « officiels » nous transmettons des compétences particulières à nos élèves, qui sont reconnues et appréciées. Il s'agit : • de compétences entrepreneuriales ; • de la capacité à innover ; • de l'esprit de service face au citoyen consommateur. Ces prestations de formation concernent les niveaux SEFRI suivants : AFP, CFC, MatuPro, Brevet, Maîtrise, ES. Par ailleurs, la DGAV-Agrilogie organise également d'autres formations, hors SEFRI, répondant aux besoins de formation des corporations.
2. « ...un espace conçu pour faciliter l'apprentissage »	La DGAV-Agrilogie place l'apprentissage au centre de son action. Dans cet objectif, elle met en œuvre les instruments suivants : • le lancement régulier de projets pédagogiques ; • des cours d'appui pour intégrer les élèves en difficultés ; • un encadrement solide pour les élèves (accueil, groupe santé, médiateurs) ; • un cadre disciplinaire clair, sans complaisance et responsabilisant (conseil de discipline); • un groupe santé répondant aux besoins des élèves et des enseignants ; • un encadrement des enseignants (formation continue, suivi, coaching). La DGAV-Agrilogie est une institution apprenante. Elèves et enseignants rayonnent au-delà de l'institution, donnant d'elle-même une image d'efficacité.

3. «... des prestations de haut niveau des exploitations pédagogiques »	La DGAV-Agrilogie bénéficie de prestations pédagogiques fournies par les exploitations agricoles, viticoles, arboricoles et maraîchères de la direction de l'agriculture de la viticulture et des améliorations foncières de la DGAV (DGAV-DAGRI). Ces prestations sont de haut niveau. Elles permettent d'illustrer efficacement la théorie. Elles renforcent l'acquisition de connaissances et de compétences en concrétisant l'enseignement. Elles sont un terrain: • d'observation des plantes, des animaux, du sol et des équipements ; • d'exercice pour des compétences pratiques peu exercées sur les entreprises formatrices ; • de découverte pour des compétences de transformation et de vente ; • de démonstrations techniques ; • offrant une vitrine des techniques innovantes ; • à disposition pour les cours interentreprises et les examens.
4. « ... un management de la qualité, utile, utilisable et utilisé. Une image d'efficacité»	La DGAV-Agrilogie fait preuve d'un management axé sur la qualité, la simplicité, la souplesse et l'efficacité, par les instruments suivants : • un organigramme, une cartographie des processus, un échéancier et un plan de séance assurant une répartition claire des tâches; • des procédures homogènes facilitant l'apprentissage et le progrès et contribuant à un climat d'école favorable ; • des tableaux de bord facilitant le pilotage ; • une organisation administrative performante utilisant les facilités numériques; • un plan de communication interne et externe donnant l'image d'une école dynamique et efficace ; • une certification qualité adaptée à une école ; • Une collaboration avec les entreprises formatrices dans l'objectif d'assurer l'efficacité de l'apprentissage dual et son image positive.

4.1.2 Organisation interne de la DGAV-Agrilogie

Au cours des huit dernières années, la DGAV-Agrilogie a évolué en adoptant un mode d'organisation inspiré par les structures des écoles professionnelles vaudoises de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP). Avant 2008, la DGAV-Agrilogie et ses collaborateurs assumaient indifféremment les missions d'enseignement et de vulgarisation agricole sans que les ressources soient clairement attribuées à l'une ou l'autre de ces missions. La direction de l'école assumait également la responsabilité des deux domaines pédagogiques (exploitations agricole et viticole).

Aujourd'hui, la mission de la direction de la DGAV-Agrilogie se concentre sur la conduite du dispositif pédagogique, elle n'assume plus la gestion des domaines agricoles pédagogiques. Les ressources humaines disponibles pour l'enseignement sont désormais définies par l'enveloppe pédagogique. Les exploitations agricoles et viticoles sont gérées par la DGAV-DAGRI (Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières).

La mise en œuvre de l'enveloppe pédagogique permet d'engager les ressources humaines nécessaires à l'enseignement en fonction des effectifs des élèves et du nombre de classes. Par le système des décharges d'enseignement, des mandats particuliers sont attribués aux enseignants par lettre de mission. L'organisation actuelle repose sur un management moderne et adapté de l'établissement, où les responsabilités et les missions sont clairement établies. Le suivi et le contrôle des tâches attribuées sont transparents.

4.1.3 Développement de formations professionnalisantes reconnues par le DEIS

Les besoins en formation changent, en fonction de nouvelles attentes sociétales et des modifications du contexte légal et économique. La DGAV-Agrilogie a élargi son offre de formations certifiantes. Ces nouvelles formations répondent de manière rapide et souple à l'évolution du tissu économique agricole vaudois. Un des enjeux est la nécessité de renforcer les compétences entrepreneuriales des exploitations agricoles, pour créer de la valeur ajoutée sur les fermes.

Les nouvelles offres de formation professionnalisantes débouchent sur des diplômes reconnus par le DEIS. Ainsi, les plans d'études sont fixés au niveau cantonal, et la formation est reconnue officiellement. A terme, le SEFRI sera sollicité pour une reconnaissance et un diplôme fédéral. La liste des formations se trouve ci-dessous :

- Patente cantonale d'élaboration de produits fermiers
- Diplôme en conduite d'alpage
- Patente arboricole
- Patente en viticulture biologique
- Gestionnaire en troupeau laitier (« Herd manager ») (en préparation)

4.2 Inventaire des formations dispensées par la DGAV-Agrilogie

La DGAV-Agrilogie dispense des formations reconnues au niveau fédéral par le SEFRI, ainsi que des formations reconnues au niveau cantonal par le DEIS.

4.2.1 Formations avec reconnaissance SEFRI

Nom de la formation	Titre obtenu	Spécialisation possible
Agriculteur-trice	CFC	Production biologique
Agriculteur-trice art.32 OFPr	CFC	Production biologique
Agropraticien--ne	AFP	Agriculture (à Grange-Verney), Vinification - cultures spéciales (à Marcelin)

Brevet fédéral d'agriculteur-trice	Brevet fédéral	-
Brevet fédéral d'apiculteur-trice	Brevet fédéral	-
Brevet fédéral de paysanne	Brevet fédéral	-
Brevet fédéral de spécialiste du domaine équin	Brevet fédéral	-
Caviste	CFC	-
Dipôme fédéral de paysanne	Diplôme fédéral	-
Employé-e en intendance	AFP	-
Formation de base en économie familiale pour des responsables d'un ménage privé art.32 OFPr ou formation continue	CCC	-
Gardien-ne de chevaux	AFP	-
Gestionnaire en intendance	CFC	-
Gestionnaire en intendance art.32 OFPr	CFC	-
Maîtrise fédéral d'agriculteur-trice	Diplôme fédéral	-
Maturité professionnelle Nature Paysage et Alimentation	Certificat de maturité professionnelle	-
Professionnel-le du cheval	CFC	Soins aux chevaux, Monte classique, Monte western, Attelage, Chevaux d'allures, Cavaliers de course
Viticulteur-trice	CFC	Production biologique
		total

4.2.2 Formations avec reconnaissance DEIS

Nom de la formation	Titre obtenu
Employé-e en économie familiale	CCC
Cours bloc (Marcelin/es)	Diplôme d'école
Formation en économie familiale et maternité	Diplôme d'école
Patente cantonale d'arboriculture	Patente cantonale
Patente cantonale en élaboration de produits fermiers	Patente cantonale
Patente cantonale de spécialisation en viticulture biologique	Patente cantonale

Diplôme cantonal en conduite d'alpage	Patente cantonale
TOTAL	

4.3 Inventaire des formations dispensées par d'autres institutions du canton de Vaud

4.3.1 Changins

Nom de la formation	Titre obtenu
Brevet d'arboriculteur	Brevet fédéral
Maîtrise d'arboriculteur	Diplôme fédéral
Brevet de caviste	Brevet fédéral
Maîtrise de caviste	Diplôme fédéral
Oenologue	Diplôme fédéral
Sommelier	Diplôme fédéral
Sommelier	Brevet fédéral
Technicien/ne vitivinicole	Diplôme ES
Viticulteur	Diplôme fédéral
Viticulteur	Diplôme fédéral
Viticulture and Enology	Master
	Total

4.4 Inventaire des formations dispensées par d'autres institutions hors canton de Vaud

Pour certaines formations ou spécialisations, les élèves vaudois doivent passer par des institutions d'autres cantons.

La Haute école spécialisée bernoise accueille des élèves vaudois dans sa Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL de Zollikofen pour deux types de formations (Bachelor et Master) :

- Bachelor en agronomie
- Bachelor en science forestière
- Master in life Science – Sciences agronomiques et forestières
- Bachelor en sciences alimentaires
- Master en agronomie
- Master in life Science – Food, Nutrition & Health

La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) fournit des formations de :

- Bachelor en agronomie
- Master of Science HES-SO in Life Sciences (MLS) avec orientation: Natural Resource Management (NRM)

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) accueille les élèves souhaitant obtenir le titre de

- Agrotechnicien-ne dipl. ES
- Agrocommerçant-e dipl. ES

Enfin, l'EPFZ forme au Master «Agricultural Sciences».

4.5 Collaboration et concurrence

Les directions des écoles d'agriculture en Suisse romande se rencontrent formellement au sein de la conférence des écoles des métiers de la terre et de la nature de Suisse latine (EMTN).

Un accord intercantonal liant Fribourg, Valais et Vaud prévoit que les apprentis agriculteurs peuvent indépendamment de la localisation de leurs entreprises formatrices, choisir entre l'une des écoles des trois cantons faisant l'objet de cet accord. Cet accord a pour effet de créer une émulation et chaque école doit ainsi faire preuve de dynamisme pour attirer les élèves.

C'est ainsi que les rapports entre écoles romandes s'inscrivent dans une logique de collaboration étroite. Les cours préparatoires au Brevet fédéral et à la Maîtrise fédérale sont organisés de manière modulaire, et de nombreux modules de spécialisation à choix sont organisés à l'échelon romand afin d'augmenter les effectifs par classe et d'avoir toute la palette des spécialisations.

Cette complémentarité se traduit aussi dans l'offre de formation. Les formations d'Agro-commerçants et Agrotechniciens ES sont proposées à l'IAG pour toute la Suisse romande, tandis que la patente d'élaboration de produit fermiers est proposée en exclusivité à la DGAV-Agrilogie.

4.6 Evolution des besoins de la formation

4.6.1 Evolution des plans d'études cadres

Pour tous les titres officiels reconnus à l'échelon national par le SEFRI, par exemple les AFP, CFC, brevets et maîtrises, chaque formation fait l'objet tous les 5 ans d'une révision de l'ordonnance de formation. L'ordonnance de formation se concrétise par un plan d'étude cadre (PEC) qui inventorie toutes les compétences nécessaires à l'obtention d'un titre et à la pratique du métier auquel il correspond.

Ainsi, par exemple, le PEC de caviste dresse la liste des compétences nécessaires au métier de caviste. La révision des PEC est de la responsabilité des corporations que l'on appelle aujourd'hui OrTra (organisation du

monde du travail). Les métiers de l'agriculture sont regroupés au sein de l'OrTra AgriAliForm. Cette organisation a débuté en mai 2018 la deuxième révision de son ordonnance. Dans ce cadre, des groupes de travail ont été créés afin de définir l'évolution des compétences requises par les différents métiers concernés.

Il s'agit d'un travail de longue haleine impliquant d'importantes concertations et consensus. En effet, au niveau national, pour un même CFC, les compétences requises diffèrent fortement d'une entreprise à l'autre selon que l'on se trouve sur un domaine sans bétail de la plaine de l'Orbe ou sur une exploitation axées sur la production porcine du canton de Lucerne ou encore sur une ferme bio du canton des Grisons spécialisée dans la production de fromage de chèvre.

En définitive, quelles que soient les structures des entreprises formatrices et la localisation des écoles d'agriculture dans les différents cantons, le PEC d'agriculteur est identique pour toute la Suisse. Cela présente l'avantage de faciliter la mobilité des apprentis puisque, en principe, ils changent chaque année d'entreprise formatrice tout au long de leur apprentissage. La DGAV-Agrilogie encourage les apprentis du champ professionnel agricole à effectuer une année de formation dans une autre région linguistique du pays.

4.6.2 Evolution des niveaux de formation

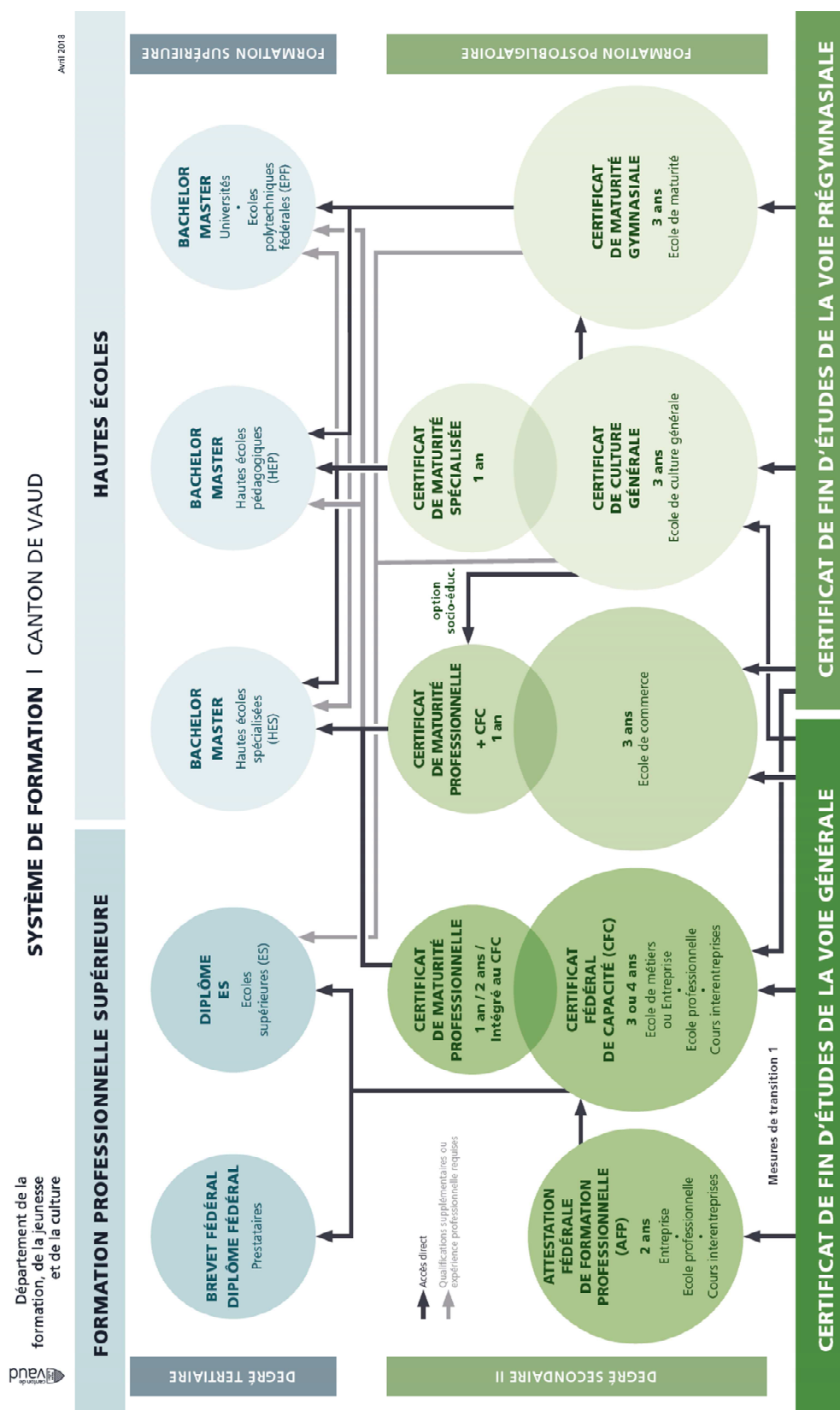
Jusqu'en 2009, les programmes de formation agricole de base débouchant sur un CFC et un diplôme d'école étaient conçus afin que l'obtention de ces titres donne aux lauréats les compétences nécessaires à la gestion d'une exploitation. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Ceci essentiellement pour deux raisons : la première réside dans le fait que depuis 2009, la formation agricole de base a adopté le principe de la formation duale comme les autres métiers. Si auparavant, l'obtention du CFC se faisait en quatre ans avec deux ans d'apprentissage sous contrat puis deux semestres d'école d'agriculture, aujourd'hui l'apprentissage dure trois ans et les apprentis suivent simultanément à leur apprentissage les cours dans une école d'agriculture. Le nombre d'heures de cours a diminué essentiellement par une réduction de l'enseignement de la gestion. Le CFC désormais obtenu atteste des compétences pratiques et techniques. Depuis 2009, ce titre, comme dans les autres professions, garantit l'acquisition des savoirs-faire d'un ouvrier qualifié et non d'un chef d'entreprise. Il apparaît aujourd'hui clairement que le CFC n'est plus un niveau de formation suffisant pour conduire une entreprise agricole.

Pour acquérir les compétences en gestion financière, économique et stratégique, les jeunes agriculteurs doivent donc poursuivre leur formation par le brevet et la maîtrise fédérale. D'autres voies existent et il n'est pas exceptionnel qu'un jeune, après son apprentissage, réalise une maturité professionnelle et un Bachelor en agronomie.

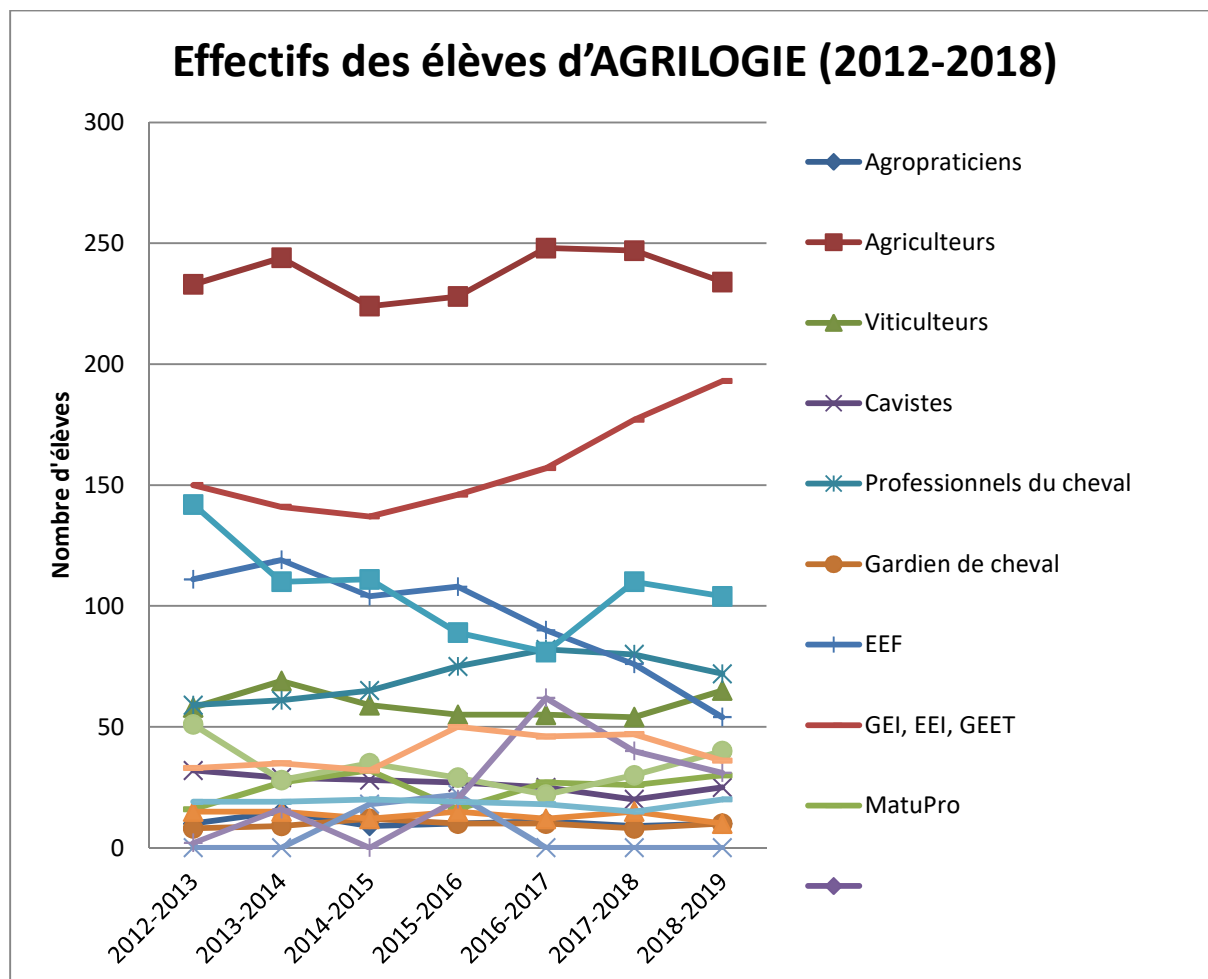
La seconde raison tient à la conséquence de l'évolution de la politique agricole caractérisée par une libéralisation des marchés. Cette libéralisation engendre une pression économique forte sur les entreprises agricoles qui, pour passer l'épaule et s'assurer un avenir, doivent adopter des stratégies de différenciation, par exemple en augmentant la valeur ajoutée de leur production. Ces stratégies sont multiples et il appartient à chacun de trouver, d'inventer, d'imaginer le chemin du succès pour son exploitation. Conduire une exploitation dans ces contextes incertains implique des compétences stratégiques de haut vol. Pour y parvenir, un niveau de formation élevé constitue sans aucun doute un atout. Le projet de politique agricole 2022+ prévoit d'ailleurs de limiter l'accès aux paiements directs aux seuls exploitants agricoles bénéficiant d'une formation supérieure.

4.6.3 Structure de la formation professionnelle



4.7 Perspective d'évolution du nombre d'apprentis du champ professionnel agricole

En Suisse, comme dans tous les pays industrialisés, la formation professionnelle initiale agricole a perdu de son importance au profit des autres professions pour atteindre son effectif le plus bas en 2003 (env. 3'000 CFC et AFP). Cette formation connaît depuis un regain d'intérêt et a vu ses effectifs croître de 20% avec environ 3'600 CFC et AFP en 2018-2019.

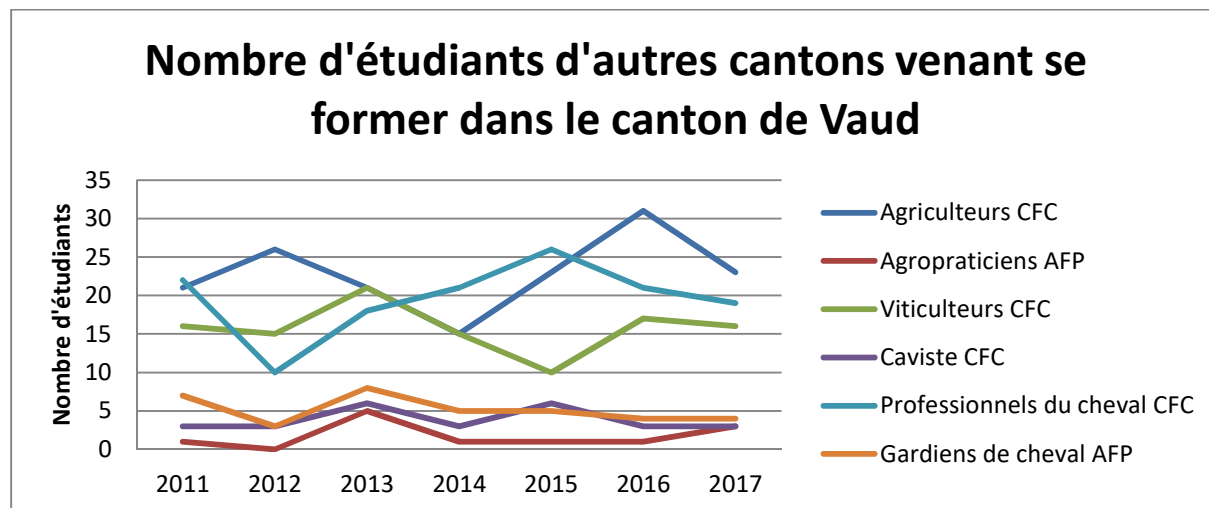


En ce qui concerne le canton de Vaud, les effectifs se sont stabilisés à environ 1'000 apprentis. Dans ces effectifs sont également compris les AFP et CFC des professionnels du cheval ainsi que les formations supérieures de brevet et de maîtrise. On y trouve également une classe de maturité professionnelle en sciences naturelles et certaines formations spécifiques débouchant sur un diplôme non référencé au SEFRI.

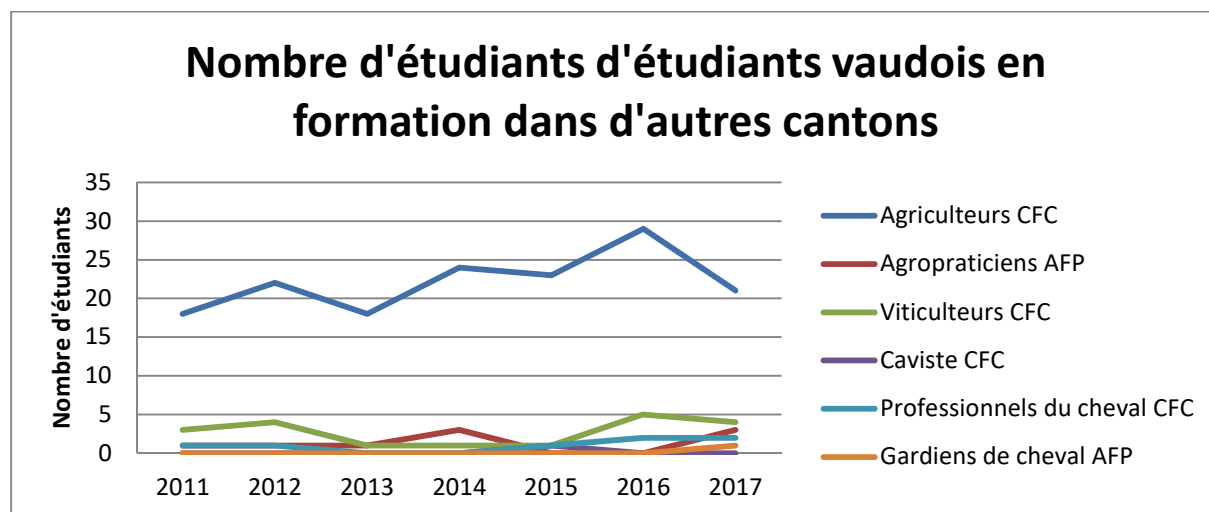
Selon l'OFS, qui base ses prévisions sur l'augmentation démographique, Vaud, premier canton romand en matière de formation agricole, devrait voir ses effectifs augmenter. Néanmoins, la particularité du secteur agricole et la diminution constante du nombre d'exploitations, incitent à une certaine prudence. En 2013, le groupe de travail IMAGO-Agroscope estimait que les métiers purement agricoles auront plutôt tendance à diminuer alors que ceux liés à l'économie familiale progresseront en fonction de l'évolution démographique. Cette estimation va dans le sens d'une stabilité globale des effectifs à quelque 1'000 élèves.

4.8 Evolution des flux d'étudiants du domaine agricole vers et hors canton de Vaud

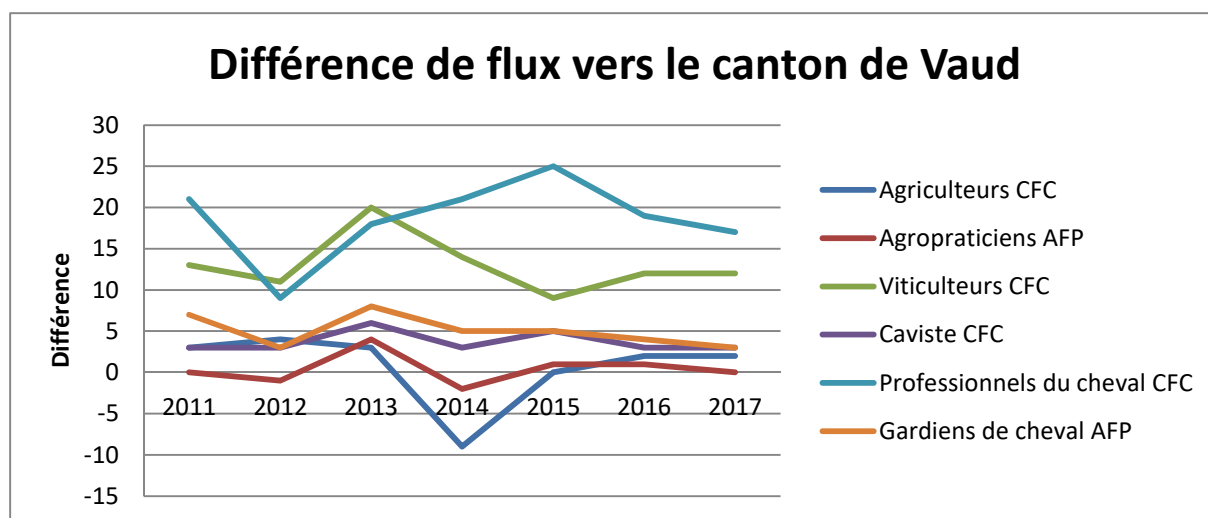
Le canton de Vaud est attractif pour les apprentis agricoles des autres cantons avec d'une part des structures agricoles d'une taille au-dessus de la moyenne nationale ainsi que la possibilité de suivre les cours en allemand à la DGAV-Agrilogie. Cette relative attractivité de notre canton en matière de formation agricole est illustrée dans les graphiques ci-dessous. Les maraîchers CFC, arboriculteurs CFC et aviculteurs CFC se rendent aux cours professionnels dans d'autres cantons (Valais pour les maraîchers CFC et arboriculteurs CFC / Berne pour les aviculteurs CFC) car l'enseignement professionnel relatif à ces professions n'est pas dispensé dans le canton de Vaud. Aussi, ils n'ont pas été intégrés dans ces statistiques.



4



⁴ Source : base de données des contrats d'apprentissage (ESA), par année civile, toutes années de formation confondues (1ère, 2e ou 3e années d'apprentissage), ruptures comprises.



Ce dernier graphique montre que, dans les formations mentionnées, le canton de Vaud est attractif.

5 Avenir de la formation agricole vaudoise

La stratégie vaudoise pour la formation agricole découle de la vision stratégique de l'agriculture vaudoise qui se base sur les perspectives d'évolution de l'agriculture. De plus, la stratégie de la formation agricole vaudoise répond aux exigences posées par l'organisation du monde du travail (AgriAliForm).

En 2014, le Conseil d'Etat a décrit sa vision en matière de politique et d'économie agricole vaudoise dans le Rapport sur la politique et l'économie agricole vaudoise de fin 2014⁵.

Ce rapport met notamment l'accent sur l'orientation des paiements directs sur la biodiversité, la qualité du paysage et l'utilisation plus efficiente des ressources naturelles. Il met aussi l'accent sur la recherche d'une moins grande dépendance de l'agriculture vaudoise aux aides fédérales par un développement de la valeur ajoutée de la production agricole vaudoise et sur le développement de l'œnotourisme. Enfin, le rapport s'inscrit dans une anticipation de l'évolution de la politique agricole fédérale s'orientant notamment vers une baisse des protections douanières.

L'agriculture vaudoise doit répondre aux exigences des consommateurs, gagner en autonomie par rapport aux aides publiques, tout en préservant les ressources naturelles, et garantissant un niveau de vie attractif pour les familles agricoles.

5.1 Cadre stratégique fédéral de la formation professionnelle

La vision stratégique de la formation professionnelle a été définie récemment par la Conseil fédéral, les cantons et les organisations du monde professionnel. Appelée «Formation professionnelle – vision 2030»⁶, la démarche donne les grandes lignes de la formation professionnelle de ces prochaines décennies en lien avec les évolutions en cours dans «le marché du travail et la société» et fournit la base des lignes d'action pour mettre en œuvre la vision.

⁵ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sagr/fichiers_pdf/Rapport_PA_CE_2014.pdf

⁶ <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/berufsbildungssteuerung-und-politik/projekte-und-initiativen/berufsbildungsstrategie-2030.html>

Principes⁷

Toutes les lignes d'action reposent sur les principes suivants :

- La formation professionnelle est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail.
- Les formations sont axées sur les qualifications professionnelles que demande le marché du travail.
- Le lien étroit entre la théorie et la pratique permet un apprentissage efficace.
- Proposer des places de formations présente un intérêt pour les entreprises, notamment en raison du rapport coût-bénéfice positif.
- La formation professionnelle suisse doit être structurée en fonction des développements sur le plan international.

Priorisation des lignes d'action⁸

1. Orientation de la formation professionnelle vers l'apprentissage tout au long de la vie
2. Flexibilisation des offres de formation
3. Intensification des activités d'information et de conseil tout au long du parcours de formation et de la vie professionnelle
4. Optimisation de la gouvernance et consolidation du partenariat dans la formation professionnelle
5. Optimisation de la combinaison des compétences
6. Amélioration de la perméabilité avec d'autres domaines de formation
7. Utilisation des technologies numériques sur tous les lieux de formation et dans l'administration de la formation
8. Augmentation de la capacité d'adaptation de la formation professionnelle
9. Renforcement de l'équivalence entre les voies de formation professionnelle et les voies de formation générale en matière de réussite sur le marché du travail et de parcours de formation
10. Consolidation du positionnement de la formation professionnelle sur la scène internationale

La formation professionnelle agricole vaudoise s'aligne sur ces lignes directrices.

5.2 Vision stratégique pour la formation agricole vaudoise

Le dispositif de formation initiale et continue doit soutenir la transition vers l'agriculture performante à la fois économiquement et écologiquement. Le système de formation duale donne à l'organisation du monde du travail les compétences de fixer les objectifs et les contenus des formations. Pour les métiers de l'agriculture, c'est l'organisation du monde du travail (OrTra) AgriAliForm qui définit les contenus de la formation. Dans ce contexte et conformément aux plans de formations validés par le SEFRI, la DGAV-Agrilogie fait office de fournisseur de services et doit viser à former les jeunes agriculteurs pour qu'ils :

- élargissent leur vision,
- comprennent mieux les signaux du marché et de la politique agricole,
- maîtrisent la complexité croissante de leur environnement.

Le Canton dispose de leviers d'action pour mettre en œuvre ces prescriptions sur les contenus dans des dimensions, telles que les infrastructures d'enseignement et la qualité des enseignants.

⁷ https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2018/02/programm-leitbild.pdf.download.pdf/bb2030_programm_leitbild_f.pdf

⁸ idem

5.2.1 Infrastructures

Les infrastructures d'enseignement doivent permettre un apprentissage dans les meilleures conditions possibles. Dans cet esprit, le projet de pôle de formation agricole est l'occasion de donner à la formation agricole vaudoise un environnement de formation moderne et adapté aux défis de formation de ces prochaines années. La qualité de l'accueil, les classes et leurs équipements informatiques et audiovisuels, les équipements d'apprentissage, la salle de gymnastique, le réfectoire, le suivi psychologique en cas de détresse, la prise en charge des élèves en difficulté scolaire, et le suivi individuel des élèves sont des éléments qui sont pensés en terme d'infrastructures.

La numérisation prenant toujours plus de place dans l'enseignement, la formation agricole vaudoise a déjà commencé à adapter le matériel, teste de nouvelles solutions et exerce une veille technologique sur la digitalisation en agriculture et dans l'enseignement post-obligatoire. Dans le concept de formation professionnelle initiale, la pratique se fait dans l'entreprise qui accueille l'apprenti tandis que l'école professionnelle se concentre sur les éléments théoriques. Une exploitation agricole permet toutefois d'alterner les séquences d'enseignement et d'enrichir le parcours des élèves.

5.2.2 Compétences des enseignants

La qualité des enseignements passe essentiellement par les compétences professionnelles et pédagogiques des enseignants. C'est un levier essentiel pour améliorer l'attractivité du canton en matière de formation agricole.

Dans une démarche qualité, les modalités de recrutement des enseignants sont actuellement révisées et mettent l'accent sur des exigences renforcées de qualifications professionnelles, pédagogiques et d'expérience. De plus, des mesures d'encouragement à la formation continue, du coaching et un suivi des compétences des enseignants sont mis en œuvre.

Dans l'optique du développement de l'enseignement à travers des outils multimédia, les enseignants doivent également continuer leur perfectionnement. Il s'agit d'une mutation profonde dans le domaine de l'enseignement avec des implications fortes dans les pratiques pédagogiques de chaque enseignant.

6 Réponse au postulat Perrin

6.1 Agriculture biologique : une partie intégrante de l'agriculture vaudoise

Le Conseil d'Etat est très attentif au développement d'une agriculture raisonnée et notamment de l'agriculture biologique. En effet, la production biologique contribue, tout comme la production intégrée et l'agriculture de régénération à la préservation des ressources naturelles ainsi que de l'augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole. Elle permet également, dans une certaine mesure, la relocalisation du système de production agricole. De plus, une certaine partie de la population vaudoise consomme des produits bio.

La DGAV-Agrilogie a mis en place une spécialisation en agriculture biologique dans le cadre du CFC d'agriculteur-trice et CFC de viticulteur-trice. De plus, en juillet 2018, le Conseil d'Etat, a proposé un plan au Grand Conseil pour se passer de l'utilisation du glyphosate sur les domaines de l'Etat à l'horizon 2022.

Les parts de marché de l'agriculture biologique vont continuer à croître bien que pour certaines productions l'offre satisfait entièrement la demande. Dans ce contexte, les futures centres de compétences seront réfléchis avec la préoccupation de former et d'informer les professionnels de cette approche.

7 Etat d'avancement du projet IMAGO-Agroscope

7.1 Programme de législature 2017-2022

En octobre 2017, le Conseil d'Etat a confirmé le projet IMAGO-Agroscope dans son programme de législature 2017-2022, sous la mesure n° 2.7 «Contribuer à consolider et à diversifier l'agriculture. Déployer une marque territoriale et consolider la stratégie œnotouristique», concrétisée par l'action «Créer un pôle agricole pour la formation, la recherche et l'innovation : renforcer le caractère pluridisciplinaire des projets de développement de l'agriculture; favoriser les partenariats publics-privés pour favoriser l'innovation et l'adaptation du secteur primaire; développer les compétences et l'esprit d'entrepreneur comme facteur de diversification et de différenciation.»⁹.

7.2 Création de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Avec la nouvelle législature 2017-2022, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre une approche plus globale des questions agro-alimentaires. Cette volonté s'est matérialisée par le regroupement de l'actuel Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) avec les affaires vétérinaires du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans une Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), au sein du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). Cette fusion est effective depuis le 1^{er} juillet 2018. La création de la DGAV vise deux objectifs principaux : premièrement l'optimisation de l'action de l'Etat, deuxièmement la recherche d'une meilleure cohérence au niveau des politiques publiques vétérinaire et agricole tout en maintenant l'indépendance du vétérinaire cantonal.

7.3 Octroi d'un crédit d'étude

Le 25 avril 2018, le Conseil d'Etat a alloué un crédit d'étude de 400'000 CHF pour le projet IMAGO-Agroscope. Il a également désigné les membres du Comité de pilotage (CoPil), de la Commission de planification (CoPla) et de la Commission de projet (CoPro). Conformément à la feuille de route de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), le crédit d'étude doit permettre de définir les objectifs à travers un rapport de planification, un rapport de programmation et un rapport de faisabilité et d'aboutir à un EMPD de demande de crédit d'étude qui sera soumis au Grand Conseil.

⁹ Programme de législature 2017-2022, p. 33

7.4 Un pôle cantonal de l'agriculture sur deux sites

La viticulture vaudoise est un des piliers du secteur primaire cantonal et fait donc partie intégrante du projet de IMAGO-Agroscope. La présence de la vigne pour les besoins pédagogiques et de recherche appliquée est donc indispensable dans le futur pôle cantonal de l'agriculture, notamment sa composante «centre de compétence des métiers de la terre». Compte tenu des exigences pédoclimatiques de la culture de la vigne, une telle contrainte réduit les possibilités d'implantation du futur pôle cantonal de l'agriculture aux régions viticoles de notre canton.

Le Conseil fédéral a décidé le 30 novembre 2018 d'orienter la réforme d'Agroscope en terme de localisation sur un campus principal et deux «hubs» de recherche ainsi que plusieurs satellites répartis dans toute la Suisse. Dans sa décision, le Conseil fédéral précise son intention de localiser le campus à Posieux (FR) et les deux «hubs» à Reckenholz (ZH) et à Changins (VD). Ce choix n'est toutefois pas définitif et dépendra, entre autre, des garanties de pérennité des surfaces agricoles destinées aux essais agronomiques que donneront les cantons hébergeant ces infrastructures, toujours selon la décision du Conseil fédéral.

Compte tenu de cette décision du Conseil fédéral, le Conseil d'Etat entend, par le choix du site de Changins, renforcer la conviction de la confédération d'investir à long terme dans notre canton. Le site de Changins avec ses 80 hectares, propriété de la Confédération, constitue en emplacement unique sur l'arc lémanique, à proximité de tout l'écosystème de recherche et développement dans le domaine «agrotech» et des sciences de la vie.

Compte tenu de la position de Changins, relativement éloignée du «centre de gravité» agricole de notre canton, et des arguments évoqués ci-dessus, le Conseil d'Etat souhaite établir le pôle cantonal de l'agriculture sur deux sites. En fonction du résultat des discussions et négociations avec la Confédération et en cas d'accord de cette dernière, le Conseil d'Etat souhaite déplacer à Changins toutes les prestations en relation avec la production végétale, notamment les cultures spéciales. Le deuxième site sera déterminé par voie d'appel à candidature aux communes vaudoises, dans le cadre de l'analyse actuellement menée au moyen du crédit d'étude précité. La procédure d'appel aux communes sera publiée dans la FAO avec un délai pour le dépôt des candidatures et un cahier des charges qui est en cours de rédaction et précisera tous les critères qui seront pris en considération pour déterminer le meilleur site (accessibilité, type de zone etc).

8 Conclusion

La formation agricole est née à la fin du 19^e siècle dans notre canton, tout d'abord dans des structures privées, puis dans des structures publiques qui sont devenues les écoles d'agriculture et de viticulture cantonales. Lieux emblématiques de la formation du secteur primaire, Marcelin, Grange-Verney et Changins représentent des souvenirs et un lien fort pour tous les agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, viticulteurs, cavistes et œnologues qui y ont effectué leur formation. Tout naturellement, au cours des décennies, certaines organisations ou associations actives dans l'agriculture et l'alimentation ont rejoint ces lieux alors que d'autres s'implantaient ailleurs dans le canton. C'est ainsi que notre canton, qui représente 10% de la production agricole suisse, compte, avec la recherche agronomique fédérale, cinq sites principaux implantés dans les communes de Nyon, Morges, Lausanne, Epalinges et Moudon, qui sont en relation avec la formation, la recherche, la vulgarisation et l'administration agricole et vétérinaire. A ces cinq sites principaux s'ajoutent les sites d'Avenches pour le Haras fédéral et Pully pour la recherche viticole ainsi que des alpages dans le Jura et les Alpes.

Le nombre important des sites en relation avec la formation professionnelle agricole est le reflet d'un canton riche d'une grande diversité dans ce domaine. En revanche, cet éclatement est aussi le reflet de l'absence d'une vision globale et complémentaire pour le secteur agricole vaudois. Cette dispersion affaiblit les synergies possibles entre toutes les politiques publiques du secteur agricole au sens large. En Suisse, plusieurs cantons ont constitué des pôles agricoles forts. Les plus importants sont le Strickhof (ZH) avec le centre de compétence «agrovet-Strickhof» spécialisé en production animale en collaboration avec l'EPFZ. L'Institut agricole de Fribourg (IAG), qui partage le site avec Agroscope Grangeneuve connaîtra un fort développement avec l'arrivée prévue du campus Agroscope. Plantahof (GR) regroupant la vulgarisation, la formation agricole et une ferme d'essais et Inforama (BE) sont les deux autres centres de compétence de grands cantons agricoles.

Rassembler sur deux sites des prestataires publics, parapublics et privés, en relation avec les politiques publiques cantonales et fédérales de promotion de l'agriculture et du domaine vétérinaire, permettra à notre canton de relever plus efficacement les défis du secteur primaire. Les questions agricoles, avec leur impact direct sur notre alimentation, ne peuvent plus être abordées sectoriellement et nécessitent une approche systémique. Production agricole durable, biodiversité, changement climatique, résistance aux antibiotiques, réduction des produits phytosanitaires, fertilité des sols, formation initiale et supérieure agricole, formation à l'esprit d'entreprise, réduction des coûts, nouveaux modes de production, économie circulaire et produits de qualité sont, entre autres, autant de thèmes et de défis qui nécessitent une approche pluridisciplinaire. Le Conseil d'Etat va lancer un appel d'offre pour déterminer le deuxième site cantonal avec celui de Changins. Pour le site de Changins, le Conseil d'Etat, par sa Direction générale des immeubles et du patrimoine, établira les besoins et négociera avec la Confédération l'implémentation d'une partie de la DGAV.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 décembre 2018.

La présidente :

Le chancelier :

N. Gorrite

V. Grandjean